



76 Avenue Gaston Cabrier
13300 SALON DE PROVENCE

Etablissement Privé Catholique d'Enseignement sous
contrat d'association avec l'Etat Siret : 782 778 559
00016 – APE : 8531Z RNE : 0131360H

Salon de Provence le 05 juillet 2024

OPTION EPS Premières 2024-2025

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

- 3 professeurs interviennent : M. PAPA, M. BEAL et M BAUDRY
- 3 heures d'EPS hebdomadaires composent cet enseignement.
- Les élèves ont 2h de cours le mardi de 08h à 09h50.
- La 3^{ème} heure est annualisée selon 2 axes :
 - Projet randonnée (**3 jours de randonnée au départ de Réallon en mai/juin 2025**) qui sera financé en partie par l'établissement, l'Association Sportive et éventuellement l'APEL. Le restant à charge des familles sera communiqué ultérieurement.
 - Participation aux compétitions et/ou entraînements de l'Association Sportive (AS).

Le programme :

- Préparation physique / renforcement musculaire
- Sortie randonnée en montagne.
- Course d'orientation / Laser Run
- Escalade
- Badten
- Basket ball
- Volley-ball

L'enseignement donne lieu à une évaluation pour chaque période en prenant en compte prioritairement l'engagement au sein des cours, du projet et de l'association sportive.

PARTICIPATION A L'ASSOCIATION SPORTIVE POUR LES ÉLÈVES D'OPTION EPS

Les élèves inscrits à l'option EPS doivent adhérer à l'association sportive de l'établissement et s'engager à participer sous différentes formes possibles à l'association sportive (entraînements, compétitions, arbitres ou juges,...).

Un volant d'heures d'engagement par période sera demandé aux élèves pour un total de 18 h/an. Pour ceux qui ne pourraient pas participer à tous les AS du mercredi de 13h à 15h, les heures consacrées à certaines compétitions ou manifestations sportives (ex: Raid de Pélissanne) pourront être décomptées de ces 18 heures.